

# Syndicat C.G.T. des EGOUTS

## J U I N E N L U T T E

### Lundi 15 juin 2009 journée d'action pour les Egouts sur la restauration des agents :

Voici au moins 8 ans que plusieurs Syndicats CGT interpellent le Maire de Paris sur la restauration des personnels ne pouvant bénéficier de la restauration collective de par leurs différentes contraintes de travail.

Et, voici 8 ans que le Maire de Paris nous répète être en réflexion sur ce sujet, quand il répond !

Le 26 mai 2009, suite à une action d'occupation du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville organisée par nos 3 Organisations Syndicales, nous avons été reçus par Madame Maïté ERRECART, Maire Adjointe chargée des Personnels.

Celle-ci, après avoir écouté nos arguments, **nous a donné ses orientations en matière de restauration, à savoir : privilégier la restauration collective en améliorant l'offre existante, car pour elle c'est aussi une question de santé pour les personnels et que la revendication des personnels coûte chère.**

#### La CGT a rappelé à l'Elue que :

- Nous sommes pour la restauration collective et demandons même son extension, mais que cette offre n'est pas appropriée pour l'ensemble des personnels qui ont des contraintes particulières, d'éloignement, horaires de travail.
- Nous estimons à environ 15 000 agents ne pouvant bénéficier de la restauration collective
- La grande majorité de ces personnels sont de catégorie C, donc les plus bas salaires, et n'ont pas les moyens de se nourrir correctement.
- La santé de ces agents de la ville de Paris n'est pas prise en considération.
- Il y a un réel problème d'équité entre les agents, puisque certains bénéficient de la subvention prise sur la masse salariale versée à l'ASPP alors que d'autres, qui donnent aussi une part de leur salaire ne peuvent en bénéficier.

**Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas eu de propositions, preuve que notre revendication est légitime, mais nous pensons qu'elles sont difficilement réalisables et d'un coût certainement plus élevé que celle que nous proposons, en voici deux :**

- **La distribution de plateau repas dans les établissements :** comment distribuer des plateaux repas aux Egoutiers dans plus de 140 ateliers d'Eboueurs et Chefs d'Equipe du Nettoyement ? Comment distribuer simultanément des repas dans plus de 400 crèches ? Comment distribuer des repas sur les chantiers des bûcherons, aux personnels des cimetières, aux agents d'accueil et de surveillance des parcs et jardins ?..
- **Une toute dernière proposition est faite aux personnels des crèches : de déjeuner au sein des écoles :** Dans quelles conditions les repas seront-ils pris et dans quels locaux ? Quelle plage horaire sera mise à disposition pour les personnels de la Petite Enfance ? Le Maire de Paris entend-il créer des postes supplémentaires dans les cantines scolaires ?

**Nous pensons que notre revendication d'octroyer des tickets restaurant aux personnels ne pouvant pas bénéficier de la restauration collective de par leur contrainte, est la solution la plus facile à mettre en place et la plus équitable pour l'ensemble des agents et permet de contribuer aux développements des commerces de proximités.**

A cette revendication, **il nous est opposé un problème juridique**, mais ceci est devenu une règle à la Mairie de Paris : quand on ne veut pas donner satisfaction aux personnels, on répond la loi rien que la loi, quitte à la réinventer.

D'une part, pour la loi il faut se référer à l'Ordonnance 67-830 du 27.09.67 dispositions relatives aux titres-restaurant modifié par LOI n° 2008-67 du 21 janvier 2008-art. 2

*« Les collectivités publiques et leurs établissements peuvent attribuer le titre restaurant :*

*Dans le cas où ils ont mis en place un dispositif propre de restauration collective, aux agents qu'ils ne peuvent pas faire bénéficier, compte tenu de la localisation de leur poste de travail, ni de ce dispositif, ni d'un dispositif de restauration mis en place par contrat passé avec un ou plusieurs gestionnaires de restaurants publics ou privés. »*

D'autre part, **il faut aussi savoir que depuis 2007** dixit la DRH sur un autre registre **les collectivités territoriales peuvent octroyer des primes dites sociales.**

**Face à cet état de faits, déjà cinq Organisations Syndicales CGT de la Petite Enfance, des Espaces Verts, Sports, Piscines et Cimetières, du Nettoyement et des Egouts (rejoins par d'autres dans les prochains jours) ont déposé un préavis de grève reconductible indéterminé à partir du 15 juin 2009, il serait dommage encore une fois que le Maire de Paris prenne en otage les usagers des Services Publics et dépense inutilement l'argent du contribuable dans un conflit qui pourrait être évité.**

**Nos 5 Organisations Syndicales CGT ont interpellé les Présidents des groupes politiques du Conseil de Paris.**

Le Vendredi 29 mai 2009, le Cabinet de Mme ERRECART devait donner les fruits de la réflexion de la Secrétaire Générale de Mairie, à ce jour rien, même pas le nombre exact de personnels ne pouvant se restaurer correctement !!!

**POUR LE DROIT A LA RESTAURATION POUR TOUS  
LUNDI 15 JUIN 2009 A LA BOURSE DU TRAVAIL  
TOUS DANS L'ACTION  
POUR OBTENIR DES TICKETS RESTAURANT OU UNE PRIME PANIER**

Paris, le 3 juin 2009

Syndicat C.G.T. des Egouts des Services Publics Parisiens Bureau 218  
3, rue du Château d'Eau Paris 10<sup>ème</sup> Tel : 01.44.52.77.15 ou 25 Fax : 01.44.52.77.29  
Retrouvez tous nos tracts sur le site : [www.us-cgt-spp.org](http://www.us-cgt-spp.org)  
Ce matériel a été élaboré par les syndiqués et est distribué grâce aux cotisations syndicales.